

Discours du président du Conseil d'Etat lors du compte rendu d'activité du pouvoir judiciaire 2014

«Il est difficile, en matière de justice, d'établir des indices de qualité. Les paramètres sont sensibles et il n'appartient pas au président du Conseil d'Etat de se prononcer, de commenter ou d'évaluer les données du rapport d'activité qui nous est présenté aujourd'hui. Nous sommes tous pénétrés de *L'Esprit des lois* – dont la première édition a d'ailleurs été imprimée à Genève – et nous sommes tous respectueux de la séparation des pouvoirs.

En revanche, il appartient au Conseil d'Etat de veiller à la pacification de la cité. La séparation des pouvoirs confie une part de ce rôle à l'autorité de justice. Cette part, ce n'est pas la rédaction des lois qui définissent les relations dans la société. C'est leur application, qui doit être sereine et juste. Il y a le texte et il y a l'esprit. Il y a aussi le cadre, et il y a l'appréciation.



François Longchamp, président du Conseil d'Etat.
Photo Whitebalance/PJ 2015

Tous les juristes le savent: cela forme un tout délicat. Il paraît difficile de définir un indice de qualité. Pourtant, dans ce processus, il apparaît au moins un paramètre quantifiable. En effet, la juste et sereine application de la justice dont nous parlons ne se mesure pas seulement à la qualité d'un jugement. Elle s'évalue aussi à la durée du traitement d'un dossier. Ainsi, par la qualité de son organisation, le pouvoir judiciaire délivre un message à la population. Il lui dit, en somme, que nous prenons l'affaire – «votre affaire» – au sérieux.

Pour la cohésion d'une société, rien n'est pire que le ralentissement de l'administration de la justice. Cela exige du pouvoir judiciaire, à tous les niveaux, des efforts constants. On ne les voit pas. Ce rapport en témoigne pourtant. Les affaires médiatisées qui, parfois, emplissent

le champ de vision, n'illustrent pas la justice dans son ensemble. Ce sont des fragments. Rien n'est pire, en effet, qu'une justice à grand spectacle. A Genève, où 60% des affaires sont civiles, la justice apparaît telle une forêt, dotée d'une biodiversité foisonnante. Or, quelques arbres, parfois, cachent cette forêt. Outrances d'avocats, vraies-fausses confidences ou perquisitions conduites à coups de trompette n'illustrent pas la justice sereine à laquelle, par ailleurs, la population peut savoir gré de fonctionner si bien.

Monsieur le Procureur général,

Je vous sais sensible à l'éclatement des lieux de justice, à leur engorgement, et sais votre attente d'un nouveau palais, qui devrait être construit dans le périmètre du quartier Praille Acacias Vernets. Le Conseil d'Etat est lui aussi, vous le savez, sensible à cet état de fait. Après avoir fait de louables efforts pour mieux doter la magistrature – aucun budget de l'Etat de Genève n'a progressé autant que celui de la justice ces quatre dernières années – et des efforts substantiels qui ont également été faits pour mieux loger la justice, il reste là un progrès essentiel à faire. Il sera fait. C'est l'engagement qui figure dans le plan décennal des investissements et qui est rappelé ici.

C'est aussi la première fois, Monsieur le Procureur général, que le pouvoir exécutif peut s'exprimer devant l'ensemble des magistrats genevois. Aucune occasion, jamais, ne nous a été donnée de le faire auparavant, puisque c'est devant le Grand Conseil que vous prêtez serment.

Je saisis donc cette occasion unique pour vous dire l'essentiel, à vous tous qui exercez une fonction dans la magistrature. Genève est une ville rayonnante, mais elle cache aussi sa part sombre. C'est une ville où nombre de nos concitoyens vivent des moments difficiles ou ont des comportements inacceptables. Dans les juridictions civiles ou pénales, dévolues aux mineurs ou aux adultes, chaque jour, dans vos bureaux et sous vos yeux, débarquent aussi des lots de misères, de difficultés, de trajectoires humaines parfois pathétiques ou poignantes. Il vous appartient de trouver les mots justes, de faire preuve de patience, de dire le droit et de rendre des décisions parfois difficiles. Dans un monde qui donne l'impression parfois de se déliter, votre rôle est essentiel à l'équilibre de notre communauté humaine.

C'est la première fois, je l'ai dit, que l'occasion est donnée au Conseil d'Etat de s'exprimer devant vous. S'il ne fallait retenir qu'une chose de ce propos, c'est celui de la reconnaissance du Conseil d'Etat pour votre engagement.»

François Longchamp

Président du Conseil d'Etat